

Bulletin d'inscription

Bulletin à envoyer avant 8 mars 2023 à la mairie de Genech :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Sexe : M/F (rayer la mention inutile)

Code Postal : Ville: N°téléphone

N° de Licence et club :

Adresse mail :

Courses

- 6,7 km 5€ Départ 9h15
- 11,5 km 8€ Départ 9h30
- 1,5 km 2€ Départ 11h15
- 650 m 1€ Départ 11h30

Marches

- 4,7 km 4€ Départ 9h00
- 8,8 km 5€ Départ 9h00

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit

– Pour les licenciés, une copie (en cours de validité à la date de la manifestation) de :

* la licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA

* la licence sportive sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique soit : du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

* la licence compétition délivrée par une fédération uniquement agréé FCD

FFSA, FFH, FSPN, ASPPT, FSCF, FSGT, UFOLEP

– Pour les **non Licenciés** ou autre licence sportive une copie du

* **certificat médical**, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre indication à la pratique du sport en compétition ».

* pour les mineurs certificat médical datant de moins de 6 mois ou questionnaire de santé à remplir sur place.

Pas de certificat médical nécessaire pour la « Foulées en famille » de 650m et pour les marches.

Je soussigné ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Signature obligatoire :

(du coureur ou du représentant légal pour les mineurs)

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

Les Foulées de Genech



Le dimanche
12 mars



- ② Courses Adultes _ 6 km et 11 km
- ② Courses Enfants _ 650 m et 1500 m
- ② Marches _ 4,7 km et 8,8 km



Organisées par l'AGSL
Infos sur www.genech.fr

 Autisme & Familles
Bénéfices reversés à la Ferme au Bois



La 7^{ème} édition des Foulées de Genech est organisée le 12 mars 2023 par les équipes de l'AGSL.

Courses :

6,7 km : départ 9h15_Coueurs nés en 2007 ou avant (Cadet, Junior, Senior et Master)
11,5 km : départ 9h30_Coueurs nés en 2005 ou avant (Junior, Senior et Master)
1,5 km : départ 11h15_Enfants nés entre 2009 et 2012 (Benjamin & Poussin) non chronométrée

Marches :

4,7 ou 8,8 km : départ 9h00_Tout public

Inscriptions :

Plusieurs possibilités :

- Par courrier avant le 09 mars à la mairie de Genech à l'attention « des foulées de Genech » le chèque à établir à l'ordre de l' «AGSL»
- Par Internet sur le site www.genech.fr jusqu'au 10 mars
- Le samedi 11 mars – complexe sportif (face à l'institut de Genech) : 10h-13h
- Et, uniquement pour la course de 1,5km, le jour de la course en salle Omnisports à Genech.

Les Inscriptions pour les foulées en famille (650m – départ à 11h30) sont sur bulletin dédié à retrouver sur le site de Genech ou à la mairie.

Un cadeau sera offert aux participants.

Tout Bulletin d'Inscription devra être signé impérativement par le coureur (ou les parents si le coureur est mineur)
Tout engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Ravitaillement :

Au 5^{ème} km pour le 11,5 km et à l'arrivée de chaque course et des marches.

Dossards :

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :
Le retrait des dossards se fera à la salle Omnisport de Genech :
-le 11 Mars de 10h à 13h
-le 12 Mars De 8h00 à 8h45.

Lors de la course, le dossard devra être entièrement lisible sur chaque concurrent.

Sécurité :

Le parcours est protégé par des signaleurs. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (hors organisateurs) sont formellement interdits sur le parcours.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les parcours marches sont fléchés et se font en autonomie.

Assurance :

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s aux Foulées de Genech.

Droit à l'image :

Chaque concurrent, par le simple fait de s'inscrire et de participer, autorise l'association « AGSL », ainsi que les partenaires et media, à utiliser sans limitation de durée toute image fixe ou support audiovisuel sur lequel il apparaît, sans qu'une contrepartie financière ou matérielle ne puisse être exigée.

Récompenses :

Seront récompensés :

- Les 3 premières dans la catégorie féminine et les 3 premiers dans la catégorie masculine de chaque course
- La première et le premier genechois des 6,7 et 11,5 km.

Pour plus de renseignements :

Cf le règlement de la course